



*Le Comité syndical  
sur proposition du vice-président  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité*

Constate que le retrait de la Commune de Ringeldorf de la Communauté de Communes du Pays de la Zorn pour renforcer la Commune Nouvelle du Val de Moder et rejoindre ainsi la Communauté d'agglomération d'Haguenau et le syndicat mixte pour le SCOTAN ne donne lieu à délibérer sur aucune conditions patrimoniales et financières.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **20 DEC. 2018**

La publication le **20 DEC. 2018**

Strasbourg, le **20 DEC. 2018**

  
Le Président  
Robert HERRMANN

